

Matthieu Béguelin, 8.8.2026

De la modération face au génocide

Dans deux mois, cela fera trois ans qu'un déluge de bombes, de balles et d'horreurs se déchaîne sur la Bande de Gaza. La destruction systématique de tout ce qui permet la vie, des hôpitaux aux sources d'eau en passant par l'habitat ou l'agriculture, a transformé la zone en ruines. Les images sont sans appel.

À quoi s'ajoutent des déplacements forcés à répétition et une famine orchestrée au grand jour.

Tous ces éléments ont conduit de nombreuses organisations et spécialistes du domaine à avertir très tôt déjà du risque de génocide, puis de constater celui-ci.

L'usage du mot n'est évidemment pas anodin et, dans le cas d'Israël, paradoxal si l'on veut bien considérer que c'est d'un génocide que découle la création de cet État - ce que certains considéraient alors comme une "consolation et une compensation" (avec le problème, majeur, qu'elle était payée par des gens qui n'avaient rien à voir avec l'Holocauste).

Paradoxe ou non, voici un rappel - non exhaustif - des prises de position allant dans ce sens.

26 janvier 2024 : ordonnance de la Cour Internationale de Justice qui enjoint à Israël de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir la commission d'actes de génocide, prévenir et punir l'incitation au génocide et autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza.

Mars 2024 : la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les territoires palestiniens, Francesca Albanese, avertit dans un rapport intitulé « Anatomie d'un génocide » qu'il existe « des motifs raisonnables de croire » qu'Israël a commis « des actes de génocide ».

Mai 2024 : Ordonnance de la CIJ enjoint à Israël de cesser d'entraver l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza et de mettre fin à son offensive sur Rafah, mesures auxquelles Israël refuse de se plier.

Mai 2024 : le University Network for Human Rights publie une analyse juridique concluant que les actions d'Israël dans la bande de Gaza depuis octobre 2023 violent la Convention de 1948 sur le génocide.

Décembre 2024 : les ONG Amnesty International et Human Rights Watch affirment, dans leurs rapports respectifs, que les autorités israéliennes commettent « un crime de génocide » et « le crime d'extermination et des actes de génocide » dans la bande de Gaza.

Septembre 2025 : L'Association internationale des chercheurs sur le génocide (IAGS) a adopté une résolution affirmant que les actions et politiques menées par Israël dans la bande de Gaza répondent à la définition juridique du génocide.

Le 16 du même mois, une commission d'experts indépendants mandatés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU estime qu'un crime de génocide est en cours pour détruire le peuple palestinien.

On mentionnera également que des sommités israéliennes du domaine, telles Omer Bartov ou Amos Goldberg, partagent ce constat.

Je fais ce rappel pour que l'on prenne bien la mesure qu'il y a un large consensus académique sur le fait qu'il y a génocide. Et que d'appeler à la modération, à la nuance ou à user d'un ton flûté s'inscrit dans cette réalité.

Or, la modération commence par disputer le terme de génocide. Par le trouver excessif ou braquant ou, pour les modérés les plus hardis, inacceptable car "nazifiant" Israël. Comme si c'était le terme et non les actes du régime de Tel-Aviv qui renvoyait aux nazis...

Beaucoup tentent aussi d'en faire une querelle sémantique, arguant que l'usage du mot n'est pas vraiment nécessaire du moment que les crimes de guerre et contre l'humanité (chefs d'inculpation pour l'heure retenus par la CPI) suffisent à dire les atrocités subies par la population de Gaza. Et qu'il faudrait ménager les susceptibilités...

Cet argument est particulièrement vil, en ce sens que la qualification de génocide n'est pas une question de vocable, mais politique, juridique et morale.

Politique car elle dit le projet à l'œuvre - un projet politique par nature d'éradication d'une population, de nettoyage ethnique d'une zone et de colonisation de peuplement.

Juridique car les termes de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide contiennent l'obligation pour tout pays signataire d'agir pour empêcher ou interrompre un génocide. Il y a donc des implications très concrètes à sa traduction juridique.

Morale car elle commande à toute personne, au nom de l'humanisme le plus basique, d'agir à sa mesure pour dénoncer et faire cesser les exactions constitutives de ce génocide.

Outre ceux qui nient le génocide et qui sont, de facto, des négationnistes, il existe une variété de modérés qui, bien qu'admettant le terme ou du moins sa réalité, mettent en doute que le régime israélien soit à la tête d'un État génocidaire.

Comme si le constat évoqué plus haut ne découlait pas d'une volonté manifeste, organisée par les instances de l'Etat, mais était le fruit d'une sorte de hasard tragique. Et de reprendre à leur compte un des éléments favoris des négationnistes : l'intentionnalité ne serait pas prouvée.

Cet élément est habile, en ce sens qu'il est assez rare que les auteurs d'un génocide le clament sur les toits. Les nazis eux-mêmes avaient pris soin de détruire les documents attestant de leurs plans. En vain, certes, mais tout de même.

Seulement voilà, les édiles du régime israélien ne sont pas comme les nazis, ils ne font pas de complexes et revendiquent pour beaucoup fièrement ce qu'ils font subir aux Gazaouis. Ils les qualifient "d'animaux humains", annoncent les affamer, clament qu'il n'y aurait aucun innocent à Gaza, disent ouvertement vouloir les chasser de leurs terres et s'y établir à terme et j'en passe et des pires, comme cette récente marche de colons en direction de Gaza menée par 11 ministres...

Mais même sans ces déclarations à répétitions, sorte de Radio Mille Collines permanente, il est impossible de croire au narratif d'un hasard tragique quand on constate l'aspect méthodique des destructions, des blessures infligés aux enfants (plusieurs médecins britanniques ayant opéré sur place rapportent qu'un jour tous les enfants reçus aux urgences pour des blessures dues à tirs de snipers étaient blessés à l'abdomen, le lendemain au thorax, le jour d'après aux parties génitales, le suivant à la tête... des enfants) et la concentration de la population rescapée dans une toute petite portion du territoire dans des conditions d'une précarité inouïe, littéralement invivables. Tout cela relève d'ordres, de consignes, d'une planification qui ne laissent aucun doute sur l'intention poursuivie par de telles exactions.

Je prends le temps de ces rappels pour que l'on ait bien à l'esprit que c'est face à ces atrocités et bien d'autres, face au martyr subi depuis bientôt trois ans par une population composée à trois quarts de femmes et d'enfants (qui représentent d'ailleurs 70% des victimes), que certains trouvent la ressource de mégoter face à telle action, tel tract, tel appel à manifester, qui manqueraient de nuance, de modération.

Et c'est là que modération et nuance deviennent des prétextes à un attentisme coupable, qui fait au final le jeu des génocidaires. Un attentisme que nous n'avons déjà vu que trop face aux nazis, aux Khmers rouges, aux Hutus, aux miliciens serbes de Bosnie - mais peut-être qu'il fallait être modéré alors aussi ?

En 1942, on pouvait encore dire ne pas savoir. Aujourd'hui tout le monde sait, les images sont là, les récits aussi, implacables.

Et si certains se demandent comment on a pu laisser faire alors, qu'ils regardent aujourd'hui les génocidaires à l'œuvre, leurs alliés négationnistes et leurs idiots utiles modérés, de Cassis à Macron en passant par quasi toutes les chancelleries occidentales.

Toutefois, entendons-nous bien, une approche nuancée n'est pas en soi problématique, elle peut permettre d'éviter les dogmes, d'aller au-delà des slogans faciles et d'aborder la complexité d'une réalité trop souvent ramenée à une binarité réductrice. La nuance peut être, comme disait Camus, "le luxe de l'intelligence libre". Reste que les Gazaouis n'ont pas vraiment le luxe d'attendre que les belles âmes d'ici se décident à cesser de tergiverser. Qu'à trop attendre, on finit par être complice du crime. Que face à un génocide, il faut agir avec détermination et fermeté et tenter tout son possible pour contribuer de quelque manière que ce soit à le faire cesser. Face à un génocide, faire pression sur les lâches qui nous gouvernent pour qu'ils agissent en conformité avec le droit international, réclamer des sanctions, boycotter pour augmenter le coût politique et économique du soutien au régime génocidaire sont autant de devoirs à remplir sans modération.

Il faut se salir les mains !

[#FreePalestine](#)

[#IsraeliCrimes](#)

[#BoycottIsrael](#)

[#cassiscomplice](#)

[#MacronComplice](#)

[#pasdenuancefaceaugenocide](#)